



8870 - la femme doit-elle utiliser ses bijoux à la zakat ?

question

Question : Voici une femme sans ressources, qui demande à bénéficier des recettes de la zakat mais qui possède des bijoux en or, dont elle se pare. Est-il permis de lui donner de la zakat ? Faut-il lui dire de vendre son or ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Si une femme ne possède que ses bijoux; furent-ils de l'or ou de l'argent et d'une quantité égale au minimum imposable, elle n'en est moins jugée pauvre et mérite de ce fait de bénéficier de la zakat. C'est que déclarent clairement les Chafrites et les Hanbalites. Le jurisconsulte ar-Ramli ach-Chadii dit : **Les bijoux appropriés dont une femme a besoin pour se parer ne l'empêchent pas d'être jugée pauvre** . (Voir Nihayatou al-Mouhtadj) de Ramli, 6/150). Cela veut dire qu'elle reste pauvre et mérite une part de la zakat en dépit de ses bijoux, car elle en a besoin pour se parer.

Aussi leur possession ne lui enlève-t-elle pas la qualité de pauvre. Allah le sait mieux.